

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 19 Juin 2024. Présents :** AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine **Excusés :** BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne, THEVENET Pascal
Secrétaire de séance : VENUAT Eric **En exercice :** 44. **Présents :** 26 **Votants :** 35
La délibération est présenté par le rapporteur FOREST Jean-Yves

9. Affaires Générales : Décision modificative – Budget Principal

La décision modificative est présentée conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objet d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette décision modificative n°1 au budget primitif porte donc sur :

Des virements de crédits de la section d'investissement pour un montant total de 4 380 € en dépenses

A/ Section d'investissement :

Dépenses

- -4 380 € sur l'opération n°98 « Fonds de concours »
- 4 380 € sur l'opération n°108 « Bâtiment Saint-Léger-des-Vignes », ce montant est la création d'un branchement eau potable afin de séparer tous les réseaux entre le bâtiment prochainement vendu et celui propriété de la collectivité.

La Section d'investissement est équilibrée.

Conformément aux dispositions budgétaires et comptables M57 **il est proposé au conseil communautaire :**

- **D'approuver** la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2024 conformément à la balance ci-annexée.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder au virement des crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27/06/2024
Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY